

**MEDIATHEQUE L'ALPHA - CONVENTION DE PRET
D'EXPOSITION 2017 LE CENTRE DES METIERS D'ART
DE LA CHARENTE**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-305

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de prêt d'exposition passée entre le centre des Métiers d'Art de la Charente (CMAC) situé place de l'hôtel de ville à CHALAIS et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – La convention fixe les conditions et modalités du prêt par le CMAC, des objets liés aux thèmes du loup présentés dans le cabinet de curiosités dans le hall d'accueil de l'Alpha.

Article 3 – L'exposition d'une valeur totale de 5 413 € est prêtée gracieusement à l'Alpha.

Article 4 – La présente convention est conclue pour la période du 28 août 2017 au 12 janvier 2018.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **02 octobre 2017**
Publié ou notifié,
Le **02 octobre 2017**